sah

LETTRE

DU

Père JACQUES GRAVIER,

de la Compagniè de Jésus,

Le 23 Fevriér 1708,

SUR LES AFFAIRES DE LA LOUISIANE.

NOUVELLE-YORK:
De la presse Cramoisy de JEAN-MARIE SHEA.
MDCCCLXV.

F372
G78

PÈR

DE
le

M

qu'il e
vaiſſeau
le port
et dep
mouve
Maſſac

LETTRE

DU

PÈRE JACQUES GRAVIER

DE la Compagnie de Jésus sur les affaires de la Lousiane.

Du Fort St. Louis de la Louisiane ce 23 fev. 1708.

MON Révérend Père.

Nous voici enfin arrivés, encore le frerè Fortin n'est il pas ici. Il y a trois jours qu'il est parti de l'isle Massacre où le vaisseau la Renommée n'a mouillé dans le port que le 12 de ce mois de fevrier, et depuis ce jour je suis en continuel mouvement de Massacre ici et d'ici à Massacre pour faire transporter ici ce que

j'ai apporté de France. Je l'ai fait charger dans un canot, il m' a couté 46l en argent, et s'il n'arrive aujourd'hui je le croi perdu, car il étoit trop chargé par l'envie de gaigner du maitre qui l'a ſurchargé d'autres marchandiſes, et il a fait bien du vent, et il y a une batture bien à craindre. Dieu ſoit beni de tout, je prie Ve Rce de le bien remercier de ce qu'il m'a garenty de toute ſorte d'accidents. Le frere Fortin a toujours eſté malade, et l'eſt encore de la fièvre quarte : ne comptés point ſur lui, il s'attand de paſſer à Quebec, je n'y perdrai rien ſi V. Rce m'envoye l'année qui vient, je veux dire par les premiers vaiſſeaux, un bon donné pour remplacer le pauvre Jaques qui a reçeu le viatique et l'extreme onction, et qui n'eſt plus qu'à charge, mais il eſt juſte que nous le ſervions, aprés nous avoir ſi bien ſervis depuis tant d'années.

J'ai trouvé ici bien des lettres des Pères des Ilinois, où le père de Ville n'a garde

d'être arrivé puis qu'on m'apprend que les chemins ſont bouchés.

Mr. Bergier pretend, 1° que nous n'avons les pouvoirs de grand vicaire que pour les ſauvages de nos miſſions, et non pour les françois, qui y ſont même eſtablis, ce qu'il ne dit et ne publie que pour nous enlever les françois et pour leur faire connoitre que nous n'avons aucune authorité ſur eux et qu'il faut qu'ils ayent recours à lui pour le ſpirituel. Ve Rce juge aſſez des inconveniences qui ſuivroient ſi nos pouvoirs de grand vicaire ne s'etendoient pas ſur les françois qui sont établis dans nos miſſions, et s'il falloit les renvoyer à Mr. Bergier ou à Mr. de la Vante.

2° Il pretend que quoique j'ai le nom de Superieur des Miſſions Illinoiſes et de celles que nous pouvons avoir en ces pays ici, et que Monſeigneur de Quebec donne les pouvoirs de Grand Vicaire au ſupérieur de ces miſſions, je ne les ai pas, parceque

Monſeigneur l'Eveſque m'a oſté dans le temps de l'affaire de Tamarȣha, les pouvoirs de grand vicaire qu'il m'avoit donné plus de 10 ans auparavant, mais ce n'eſt que depuis 4 ou 5 ans qu'il donne le pouvoir au Supérieur des Miſſions Illinoiſes, et je ne ſcache pas qu'il m'exclud en particulier et nominatim, quoiqu'il ſceut que j'en étois Supérieur. Je vous aſſure mon R^d^. P. que je n'embitionne pas *nominis umbram* et que je cede de grand cœur la ſupériorité et les pouvoirs de grand vicaire au père Mermet, mais je prie V^e^ R^ce^ de s'expliquer ſur les 2 articles avec M^r^. de la Palliere, à qui je vous prie de faire mes complimens et avec Monſeigneur de Quebec, à qui j'aurai l'honneur d'eſcrire, quand je ſerai arrivé à ma miſſion. M^r^. de la Vante a déconté ſur toutes le calomnies qu'il avoit envoyé au cours contre M^r^. de Bienville, qui eſt juſtifié de tout par les interrogations qu'a fait et concontinuera de faire M^r^. Partaguiet, Com-

miſſaire ordinaire de la Marine, qui a été envoyé de la cour exprès pour ſçavoir la verité des faits et Mr. de la Salle, écrivain du Roy faiſant ici les fonctions de Commiſſaire en pourra bien être caſſé, et ſi M de Muy bien intentionné et d'une grande fermeté eut vécu, il eut renvoyé cette année en France Mr de la Vante, à qui mon retour fait bien de la peine, après tout ce qu'il avoit dit de moi: et il n'a pas éte bien receu de Mr. Partaguiet et de Mr. de la Popiliere, Capitaine en ſecond de la *Renommeé* que Mr. d'Eſchilais a envoyé ici pour aſſiſter à toutes les interrogatoires, de me traitter de ſéditieux et je ſcai qu'ils ont parlé de moi d'une manière plus avantageuſe, et je ne paſſe pas ici pour ſéditieux ni pour chef de cabale. C'eſt là l'ouvrage que me donne Mr. Tremblay dans une lettre qu'il a eſcrite à Mr. de Muy. " Prenes garde," lui dit-il, " à ne vous pas laiſſer prevenir par le père Gravier, chef de cabale " &c. Je prie Ve Rce (par par-

enthèſe) de communiquer à Mr. de la Palliére et à Mr. Tremblay, s'il en vaut la peine, les certificats que je vous ai laiſſés entre les mains, il connoitra ſi un ſéditieux et chef de cabale ſe comporte comme tous les habitans et la garniſon certifient que je me ſuis comporté. Dieu ſoit beni de tout.

Je ne ſcai ſi le tems que le R. P. Goüi nous fait eſperer approche, mais je ſcai bien que l'on eſt ici trés mécontens de ces meſſieurs. Mr. de la Vante haï de preſque tout le monde, Mr. le Mére aumonier du fort, qui ne chante ni preſche, ni viſite aucun ſoldat, et qui ne penſe qu'à manger, et pour qui l'on n'a que du mépris: Monſieur Huré qui depuis 4 ans qu'il eſt ici ne ſcait pas un mot ſauvage, qui eſt à la verité depuis quelque tems dans le village des Apalaches à 4 lieues d'ici, mais qui ne ſcait pas un mot de leur langue, qui confeſſe, baptiſe, marie, communie, donne l'extrème onction ſans les entendre. Si

un Jéſuite en faiſoit autant que diroit-on? Les Apalaches l'ont chaſſé deux fois et parce qu'il n'apprend pas leur langue, et parce qu'il eſt très difficile pour la nourriture, car ils l'ont fait maiſon, chapelle et le nourriſſent. Mr. —— a quitté ſa miſſion dans la crainte de l'Anglois et des ſauvages leurs ennemis, cette fuite ne lui fait pas d'honneur, d'avoir ainſi abandonné ſon troupeau. Il n'y a pas fait grande choſe depuis 19 ans, n'ayant pas grand talent pour la langue. Mr. de St. Coſme n'avait pas fait un ſeul Xen aux Natches. Il n'y a que Mr. Bergier aux Tamarȣha qui a dit qu'a la première allarme d'ennemi il quittera et viendra ici, mais j'ai de la peine à croire qu'il quitte ſi nous ne quittons pas. Ces Mrs. neantmoins ſe ſont engagés à fournir de miſſionnaires. Ils ont comme Ve Rce ſcait 3 ou 4000l pour 4 miſſionnaires et il n'y a que Mr. Bergier: 1000l pour la Cure que nous avons eſté aſſés bons de leur ceder avec 500l pour un vicaire qu'il n'a

pas et 600l pour l'aumonier. Si on ſcavoit à la cour combien on nous ſouhaitte ici-mais comme je paroitrois intereſſé, quelque promeſſe que j'ai faitte à Dieu de mourir parmi mes pauvres Illinois, je ne dis mot. C'eſt un étrange homme que Mr. de la Vante. Mr. de Muy l'auroit renvoyé cette année et tout n'ira rien qui vaille, s'il n'eſt rapellé.

Je ne croi pas que je parte avant Paſques, et Mr. Bienville faira tout ce que je ſouhaitterai pour monter. Comme je ne ſcai ce qu'il manque aux Illinois, je ne vous envoye pas de facture. Ce qui nous eſt de plus néceſſaire, c'eſt 1r un barril de cent livres de poudre; 2e 10l 2c de raſſade blanche en olives et groſſes, 4l de petite bleue verte et blanche. 3e. 5l de bon vermillon 4e une groſſe de grands couteaux jambettes 5e une demi groſſe d gros grelots et demi groſſe de petits, e douze pots de vin d'Eſpagne 7e et 4 pai de ſoulier un peu legers. Il ne nous faut

pas de linge, mais il eſt bon que V^e R^ce envoye 2 ſoutanes d'hiver et 2 d'eſté pour ceux de nous quatre qui en aurons plus de beſoin. Je prie V^e R^ce de ſe ſouvenir que nous n'avons aucun engagé pour nos 2 miſſions quand même le frère Fortin reſteroit à la place de Jacques avec ſon neveu qui a environ 17 ou 18 ans et qui ne paroit pas valoir grande choſe. Je n'ai perſonne pour ma miſſion que mon petit ſauvage et ne me renvoyés pas à Quebec, puis qu'il n'y a aucune communication et que le père de Ville ne peut venir aux Illinois, ce que j'ai preveu J'ai oublié à marquer à V^e R^ce qu'il faut acheter 5^l ſanguine ou mine de plomb qui ne coute que 6 ſols la livre pour meler quand elle eſt bien pelée et broyée avec les 5^l de vermillon que je vous ai demandées. Il ne coute à M^r. Tremblay à Paris que 8^l la livre et la ſanguine 5 ſols.

Il ne faut pas la meſler comme j'eſpère que madame la preſidente Perrot m'en-

voyera les 2 Anges et la couronne royalle pour le St Sacrement ou les chapellets que je vous ai demandé. Si Ve Rce veut prendre la peine de l'aller voir de ma part ou y envoyer le frère Tallard, je ne vous demande rien cette annèe ſur les 100l que j'ai laiſſées en depot à Mr. Berry.

Le père Fertin vient d'arriver à bon port avec tout ce que j'aurois apporté de France à 9 heures du ſoir 29 fevrier. Ce pauvre frère ne peut faire 2 pas ſans être eſſouflé, encore marche-t-il comme un vieillard de 80 ans, et s'il veut me croire il mangera de la viande le Carême, pour moi je pourrois bien couver quelque bonne maladie, mais comme je ne ſuis incommodé que de bonne chère et de repletion la diete du Carême me ſera bonne.

Je croi avoir oublié de demander du Cap à Ve Rce, ſila permiſſion que donne notre père Génèral aux miſſionaires du Cap de recevoir ce qu'on leur donne pour les meſſes à condition qu'ils ne l'ap-

pliqueront qu'à l'ornement et à l'entretien de leurs Eglifes et aux pauvres de leurs miffions, ne nous eft pas commune dans nos miffions en ces mêmes conditions. Le pére Girard m'a dit qu'il le croioit, et c'eft fur ce qu'il m'a dit que je me fuis chargé de 30 meffes et pour lesquelles il m'a donné 10 pots de vin de Madère pour les meffes, et que j'ai pris une chemife pour un de mes fauvages pour 2 meffes qu'un françois m'a fait dire, et que je pourrai me charger de quelques meffes que M. de Chateaugué me demande que je n'appliquerai qu'aux pauvres et à l'autel. Je prie V^e R^ce de m'inftruire et de me faire reponfe et fur les pouvoirs de Grand Vicaire, car fi M^r. Bergier dit vrai, il voudra êtra le maitre dans nos miffions, et nous rendre ridicules à nos François et à nos Sauvages. Il eft bon d'avertir V^e R^ce que l'Aumonier de la Renommée a bouché au Cap avec l'aumonier de l'Indien, qui avoit menacé fortement le père René de

l'interdire, me dit qu'il me laiſſeroit plus dire la meſſe, je receu le compliment fort modeſtement, je communié à ſa meſſe et ayant parlé a Mr. de Muy et à Mr. d'Echilais, il eut ordre de me la laiſſer dire quand je voudrois, et je l'ai fait tous les jours, et je ne lui en ai rien temoigné, mais je ſcai qu'il a dit qu'il ne permettra jamais à aucun Jéſuite ni Religieux de faire aucune fonction ni dire la meſſe dans le vaiſſeau, où il ſera aumonier, et il ne dit pas cela de lui même, car il eſt bon homme, ſobre, et n'eſt pas aventurier, mais c'eſt ſur les diſcours que lui a tenu au Cap l'aumonier de l'Indien, qui eſt grand avanturier, beuveur, et joueur et jureur. Ces bons Mrs. qui ne preſchent ni ne catechiſient ſont tellement jaloux que des Religieux le faſſent et ſoient eſtimés dans un bord. Prenez vos meſures avec le R. P. Gouï pour que les miſſionnaires puiſſent dire la meſſe, confeſſer quànd ils voudront et faire un mot d'inſtruction

quand l'aumonier ne le fait pas et que les officiers de l'équipage les en prieront.

Mr. de la Vante temoigne avoir envie de paſſer en France pour en impoſer et pour ne ſe pas voir obligé d'eſtre rappellé le chagrin qu'il a de ne pouvoir ſoutenir devant Mr. Partaguiet toutes ſes calomnies, lui en faira trouver d'autres et contre Mr. de Bienville et contre moi, et contre tout ce qui lui eſt contraire.

Ve Rce veut bien que je lui recommande celle que j'ecris a ma ſœur Thevenau pour la lui faire tenir ſeurement, car cette lettre doit ſuppléer à une douzaine qu'on attend de moi. Je la prie auſſi de faire mes compliments au R. P. Recteur, au R. P. Megret, et au ſr Parrot à qui le départ précipité du vaiſſeau ne me permet pas d'écrire ni au R. P. Guimourt, au R. P. Dourie et au père Sicaud ni á la Supérieure des Urſulines du faubourg St. Jacques. Si j'ai le tems j'ecrirai à Madame de L'amoignon à qui je voudrois en-

voyer une ceinture Illinoiſe. Les quatre piaſtres que les flibuſtiers donnèrent il y a 2 ans au père Mareſt pour remercier Dieu de les avoir ſauvé du naufrage tiennent au cœur de Mr. de la Vante. Il n'a pas eu la reponſe qu'il attendoit, ce qui le mortifie, et pour vous faire voir ſa mauvaisé foi, il me demande compte de l'ancre et du gros cable du batiment, qu'il m'aſſura que le pére Mareſt avoit receu quoiqu'il ſceut le contraire et qu'il etoit perdu avec le batiment. En verité l'on ne peut croire avec quelle hardieſſe il avance et ſoutient des impoſtures. Son caracterè, ſon age, ſon air devot et impoſant l'authoriſent et le mettent à couvert de tout et quand on le convaing d'impoſteur et de menſonge, il le ni auſſi hardiment qu'il la dit &c. Comme le commiſſaire deputé de la cour n'eſt pas homme à ſe laiſſer ſurprendre, il dit qu'il n'eſt pas juge competant, logeant chez le frère de Mr. de Bienville et que tous les habitans

qu'il a interrogés n'ont repondu en faveur de Mr de Bienville que par reſpect humain &c. Il a demandé à paſſer en France, parcequ'il dit qu'il n'a pas le tems d'ecrire. Il eſt à ſouhaitter qu'il paſſe et qu'il ne revienne pas. Il eſt à ſouhaitter qu'on le connoiſſe et qu'on ne ſe laiſſe pas ſurprendre.

On doit faire un fort à l'iſle Maſſacre, l'aumonier ne doit avoir aucun rapport avec celui de la Mobile ni le Curé et ce poſte nous conviendroit bien, qu'en penſe le R. P. Gouis.

Je crois avoir lu ou laiſſé entre les mains de Ve Rce une declaration du Capitaine des flibuſtiers faite par devant notaire qui aſſurent que ce n'eſt point pour retribution de la meſſe qu'ils ont fait preſent de 40 piaſtres au père Mareſt, mais pour remercier Dieu de les avoir ſauvés &c. En tout cas cet argent ſuivant la permiſſion du R. P. Genl pourroit être reçeu pour être appliqué à l'ornement de l'égliſe

et pour les pauvres de la miſſion, et je m'engage de ſuppléer à ce que le pére Mareſt n'aura pas fait.

Le frère Fortin prie V^e R^ce à penſer à ſes derniers vœux et je la prie de m'inſtruire de ce qu'il faudra faire pour les recevoir, je n'en ai pas la formule ni le livre des regles.

J'accompagne M^r. B. qui va ſouhaitter un bon retour en France à M^r. d'Echilais et ſi j'ai oublié quelque choſe j'y ajouterai en particulier ce que j'aurai oublié.

Je ſuis, &c.,

JAC GRAVIER.

ion, et je
e le pére

penſer à
n'inſtruire
recevoir,
livre des

ſouhaitter
d'Echilais
ajouterai
ié.

AVIER.

Seu